

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 201

22 janvier 2014

SOMMAIRE

AAG Luxembourg S.a r.l	9648	OCM Luxembourg Leman Street Apart-	
Agrifin S.A	9648	ments S.à r.l.	9616
AL MI Sàrl	9609	Oogmerk S.ASPF	9614
Anglo American Capital Luxembourg	9641	Operauno S.A	9614
Apache Luxembourg Holdings IV	9615	Optimex S.A	9613
Auto-Teile-Unger Luxembourg S.à r.l	9628	Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à	
Avantor Performance Materials Holdings		r.l	9614
S.A	9622	Parkway International S.à r.l	9613
Ayers Rock des 4 as	9648	Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l	9614
Diamond Midco S.à r.l	9625	ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.	
EGO Luxembourg, S. à r.l	9647	•••••	9615
ETHENEA Independent Investors S.A	9605	Riverside Investments S.à r.l	9614
Europe Shipping A.G	9606	RPO Co-Investment Fan Milk	9611
Exinter S.à r.l	9606	Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l	9602
Friends of Thorunn	9644	Solmudi	9604
Guerine S.A	9639	Tiago's s.à r.l.	9606
Immobilière Nicole S.A	9604	Timesavers s.à r.l	9607
Intelsat Investment Holdings S.à r.l	9608	TMT Consulting S.à r.l	9607
Iron Invest S.A	9646	Trèves Offices SA	9644
Lagasta S.à r.l	9615	Vasikka S.A	9607
Lagora	9605	Veloce Due S.à.r.l	9607
Lamda Imports S.à r.l	9605	Vermietungsgesellschaft Objekt 12	9607
Levanto GSEF (Lux) S.à r.l	9646	Vieste Management S.à r.l	9621
Levhotel S.A	9606	Waldeb Europe S.A	9609
LFP Holding S.A	9615	Webfront	9608
Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l	9605	Weerts Development Company S.A	9609
Luxref S.A.	9628	Wellnext S.à r.l.	9609
Miya S. à r.l.	9647	Wesimmo S.à r.l	9608
,			



Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.697.500,00.

Siège social: L-2540 Luxemborug, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.906.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 93.081 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 November 2013,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 19 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.906 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred eighty-five thousand euro (EUR 2,685,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,697,500.-).
- 2 To issue two million six hundred eighty-five thousand (2,685,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by the sole shareholder of the Company and to accept full payment in cash for these new shares.
- 4 To amend first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million six hundred eighty-five thousand euro (EUR 2,685,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of two million six hundred ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,697,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two million six hundred eighty-five thousand (2,685,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for two million six hundred eighty-five thousand (2,685,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of two million six hundred eighty-five thousand euro (EUR 2,685,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two million six hundred eighty-five thousand (2,685,000) new shares according to the above mentioned subscription.



Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at EUR 2,697,500.- (two million six hundred ninety-seven thousand five hundred euro), represented by 2,697,500 (two million six hundred ninety-seven thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 novembre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Silver Knight B Lyon 2013 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 19 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181906 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 2.685.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.697.500,-).
- 2 Émission de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille (2.685.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.
 - 3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale par l'Associé à libérer intégralement en espèces.
 - 4 Modification de l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
 - a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 2.685.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux millions six cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.697.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille (2.685.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.



Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire à deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille (2.685.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de deux millions six cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 2.685.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre deux millions six cent quatre-vingtcinq mille (2.685.000) nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions cidessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à 2.697.500 EUR (deux millions six cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 2.697.500 (deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. BERTOMEU-SAVALLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15023. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175137/134.

(130213612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Immobilière Nicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 68.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 19 décembre 2013.

Pour IMMOBILIERE NICOLE S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.

Référence de publication: 2013177883/12.

(130217414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Solmudi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 48.210.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suite à la clôture de la liquidation de la société sous rubrique, je vous prie de bien vouloir procéder à la publication du suivant:



Par jugement du 24 janvier 2013 les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée SOLMUDI S.à r.l., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 48210, avec siège social à L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg de fait inconnue à cette adresse, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Patricia SONDHI Le liquidateur

Référence de publication: 2013178429/16.

(130218142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Lion/Silk Funding Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2013177951/12.

(130216874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Lagora, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 73.900.000,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.238.

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil de Gérance tenue le 4 novembre 2013

Troisième résolution:

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 2832, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAGORA SARL

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013177944/14.

(130216707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Lamda Imports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 1, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.867.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEGATO S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2013177945/11.

(130216708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

ETHENEA Independent Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.427.

Mit Datum vom 1. September 2013 ernennt der Verwaltungsrat Frau Josiane JENNES zur Geschäftsleiterin.

Die tägliche Geschäftsführung wird von folgenden Personen ausgeführt:



Thomas BERNARD

Frank HAUPRICH

Josiane JENNES

Geschäftsadresse aller genannter Personen: 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 2013.

Für ETHENEA Independent Investors S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013177741/17.

(130216676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Europe Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 83.558.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013177752/11.

(130217293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Exinter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.904.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen le 19/12/2013.

Pour EXINTER S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2013177764/12.

(130217487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Levhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.224.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2013.

Le siège social est transféré au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour la société

LEVHOTEL S.A.

Référence de publication: 2013177976/11.

(130216810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Tiago's s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 27, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 170.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 20/12/2013.

Référence de publication: 2013180490/10.

(130219807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.



Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013180492/10.

(130219515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

TMT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180493/10.

(130219926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Vermietungsgesellschaft Objekt 12, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 17.573.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013180514/11.

(130219581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Vasikka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VASIKKA S.A.

Référence de publication: 2013180524/11.

(130220085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Veloce Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VELOCE DUE S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013180525/11.

(130219156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.



Webfront, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 149.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2013180553/11.

(130220337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Wesimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.105.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 décembre 2013

- La démission de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.
- Monsieur Christian Knauff, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013180559/17.

(130220110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

EXTRAIT

Le mandat de M. Simon Van de Weg en tant que Secrétaire Adjoint a pris fin au 1 ^{er} décembre 2013. M. Sajid Ajmeri, demeurant au 3400, International Drive, NW, 20008 Washington DC, Etats Unis d'Amérique, a été nommé en tant que Secrétaire Adjoint, pour agir en tant que délégué à la gestion journalière de la Société pour un terme commençant le 1 ^{er} décembre 2013 et prenant fin à l'assemblée générale des actionnaire(s) statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013. Il en résulte que les délégués à la gestion journalière, chacun avec pouvoir de signature individuel dans le cadre de la gestion journalière, sont les suivants:

- Jean-Flavien Bachabi, Président Directeur Général;
- Michelle Bryan, Vice Président et Secrétaire; et
- Sajid Ajmeri, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013180595/21.

(130220065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.



WDC S.A., Weerts Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 142.173.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 décembre 2013

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation de la société «WEERTS DEVELOPMENT COMPANY S.A.», en abrégé «WDC S.A.» (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée Générale décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de HRT FIDALUX S.A., qui est actuellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 décembre 2013.

Pour WEERTS DEVELOPMENT COMPANY S.A., en abrégé WDC S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2013180544/16.

(130219860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Waldeb Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013180548/11.

(130219121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Wellnext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 155.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180558/10.

(130220066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

AL MI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.621.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Michele FERRAZZANO, ouvrier, né à Andria/Bari (Italie) le 15 octobre 1966, demeurant à L-2148 Luxembourg, 8, rue Fernand Mertens.
- 2) Aldo FERRAZZANO, ouvrier, né à Andria/Bari (Italie) le 12 avril 1969, demeurant à L-5841 Hespérange, 2, rue Josy Printz.
- 3) Vito ARRE', gérant de société, né à Putignano (Italie) le 28 juillet 1974, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Winston Churchill.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er. La société prend la dénomination de "AL MI SARL".



- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Beaufort.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
 - Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrités comme suit:	
1) Michele FERRAZZANO, quarante-sept parts	47
2) Aldo FERRAZZANO, quarante-sept parts	
3) Vito ARRE', six parts	6
Total: Cent parts sociales	
Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.	

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-6310 Beaufort, 110, Grand-Rue.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
- 1) Vito ARRE', gérant de société, né à Putignano (Italie) le 28 juillet 1974, demeurant à L-4055 Esch-sur-Alzette, 18, boulevard Winston Churchill, gérant technique.
- 2) Aldo FERRAZZANO, ouvrier, né à Andria/Bari (Italie) le 12 avril 1969, demeurant à L-5841 Hespérange, 2, rue Josy Printz, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FERRAZZANO, A. FERRAZZANO, ARRE', ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 54220. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.



Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176457/70.

(130215548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

RPO Co-Investment Fan Milk, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 181.287.

In the year two thousand and thirteen, twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

There appeared:

Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster,

acting as the attorney of the General Partner of RPO Co-Investment Fan Milk, a société en commandite par actions existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 181.287 (the Company),

pursuant to the resolutions of the General Partner of the Company (the General Partner) dated 14 November 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

- 1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 21 October 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2.- The issued capital of the Company is set at thirty-three thousand and one Euros (EUR 33,001.-) composed of one (1) management share and thirty-three thousand (33,000) Class B ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-) each and each being fully paid up.
- 3.- Pursuant to Article 5.2 of the Articles, the authorised share capital of the Company is set at EUR 55,000,000 (fifty-five million an euro), to be composed of 30,000,000 (thirty millions) class A ordinary Shares (the Class A Shares), 20,000,000 (twenty million) class B ordinary Shares (the Class B Shares), 5,000,000 (five million) class C ordinary Shares (the Class C Shares), with a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-) each and each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in the Articles of Association. In relation to such authorised share capital, the General Partner has been duly authorised by the Company's incorporation (dated 21 October 2013) to increase the share capital of the Company.
- 4.- The General Partner, in its resolutions dated 14 November 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the of the articles of incorporation, has decided to suppress the preferential subscription right of shareholders and to increase the capital by an amount of seven million six hundred thousand euros (EUR 7,600,000) so as to raise the share capital from its present amount of thirty-three thousand and one euro (EUR 33,001.-) up to EUR 7,633,001 (seven million six hundred thirty-three thousand and one euro) by the issue of 7,600,000 (seven million six hundred thousand) new Class B ordinary Shares, each having a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-).
- 5.- The share capital increase of the Company and the issue of 7,600,000 (seven million six hundred thousand) new Class B ordinary Shares on 14 November 2013 pursuant to the decisions of the General Partner as set out in the Resolutions has been subscribed to and paid up as provided in the table provided to the undersigned notary that will remain annexed to the present deed.

The contributions in cash so made to the Company by the subscriber to the new shares have been allocated, in full, to the nominal share capital of the Company.

Evidence of the payment of the total cash contributions referred to above to the Company of a total amount of seven million six hundred thousand euros (EUR 7,600,000) was shown to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a consequence of the above increase of the issued share capital and the issue of new Class B ordinary Shares, Article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **5.1.** The company's corporate capital is set at EUR 7,633,001 (seven million six hundred thirty-three thousand and one euros) and is composed of one (1) management share and 7,633,000 (seven million six hundred thirty-three thousand) Class B ordinary Shares with a nominal value of EUR 1 (Euro 1.-) each'"

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 4,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Actionnaire Commandité de RPO Co-Investment Fan Milk, une société en commandite par actions, existant et constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.181.287 (l'Actionnaire)

en vertu des résolutions prises par l'Actionnaire Commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) en date du 14 Novembre 2013 (les Résolutions).

Un extrait des Résolutions signé ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré ensemble auprès de l'administration d'enregistrement.

La comparante, en sa qualité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- 1.- La Société a été constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, passé le 21 Octobre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les «Statuts»), ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 Novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2.- Le capital social de la Société est fixé à trente-trois mille et un euro (EUR 33.001) et est divisé en une (1) action de commandité et trente-trois mille (33.000) Actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'1 euro (EUR 1) chacune, chacune entièrement libérée.
- 3.- En vertu de l'article 5.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 55.000.000 (cinquante-cinq millions d'euros), est composé de 30.000.000 (trente millions) d'actions ordinaires de classe A (les Actions A), 20.000.000 (vingt millions) d'actions ordinaires de classe B (les Actions B), 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires de classe C (les Actions C), toutes d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) et ayant toutes les mêmes caractéristiques et les mêmes droits sous réserve des différences décrites dans les présents Statuts. En relation avec un tel capital autorisé, l'Actionnaire Commandité a été dûment autorisé lors de la constitution de la société en date du 21 Octobre 2013 d'augmenter le capital autorisé de la Société.
- 4. L'Actionnaire Commandité, en sa réunion du 14 Novembre 2013, et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des Statuts, a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires de la Société et a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de sept millions six cent mille euros (7.600.000 EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-trois mille et un euro (EUR 33.001) à sept millions six cent trente-trois mille un euro (7.633.001 EUR) par la création et l'émission de sept millions six cent mille (7.600.000) nouvelles actions ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.
- 5.- L'augmentation de capital de la Société et l'émission de sept millions six cent mille (7.600.000) nouvelles actions ordinaires de classe B le 14 Novembre 2013 en vertu des décisions de l'actionnaire commandité telles que dans les Résolutions a été souscrite et payée comme indiqué dans le tableau remis au notaire instrumentant, qui restera attaché au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Le paiement en numéraire ainsi fait à la Société par les souscripteurs des nouvelles actions émises est alloué dans son intégralité au compte capital de la Société.

La preuve du paiement des montants en numéraire d'un montant total de sept millions six cent mille euros (EUR 7.600.000,-) a été montrée au notaire instrumentant qui l'atteste expressément.

En conséquence du l'augmentation de capital ci-dessus et de l'émission de nouvelles Actions ordinaires de classe B, l'Article 5.1 des Statuts est modifié et lit comme suit:



« **5.1.** Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à sept millions six cent soixante-trois mille et un euro (EUR 7.663.007,-) et est composé d'une (7) action de commandité et de sept millions six cent soixante-trois mille (7.600.000) Actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale d'1 euro (EUR 7,-) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 4.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2013. Relation GRE/2013/4798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176173/125.

(130214475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Parkway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.500,00.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 80.415.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 20 décembre 2013:

- 1) Monsieur Paul A. Barker, a été révoqué de son mandat de gérant de la société, avec effet au 20 décembre 2013; et
- 2) Madame Rebecca Symondson-Powell, née à Hereford, Royaume-Uni, le 11 mars 1979, ayant son adresse professionnelle au 3 rd Floor, South Building, 200 Aldersgate, Londres EC1A 4HD, Royaume Uni, a été nommée en tant que gérante de la société, avec effet au 20 décembre 2013.

Le mandat de Madame Rebecca Symondson-Powell est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180232/18.

(130219664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Optimex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.881.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2013:

L'assemblée décide de transférer le siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013180224/12.

(130220118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.



Pendekar Holdings (HARIPUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.698.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pendekar Holdings (Haripur) S.à r.l.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013180234/14.

(130218984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Operauno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.664.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013180223/10.

(130218784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Oogmerk S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.898.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013180220/10.

(130219198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Riverside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.624.

EXTRAIT

Il y a lieu de noter que le siège social de l'associé RIVERSIDE REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. est désormais au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour Riverside Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013180339/14.

(130220086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.556.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180207/9.

(130219884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013180245/11.

(130219720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

LFP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.099.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire en date du 18 décembre 2013

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 10 décembre 2013 que:

- 1. L'actionnaire prend acte et accepte des démissions de Monsieur Alvaro CARNEVALE et de Madame Christine LECAS avec effet au 30 septembre 2013.
- 2. L'actionnaire décide que le nombre des administrateurs est fixé à un et comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur François GEORGES est appelé à la fonction d'administrateur unique avec effet au 30 septembre 2013.

3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

LFP HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013178946/17.

(130216996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Lagasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 167.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LAGASTA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013178939/12.

(130218512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Apache Luxembourg Holdings IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013175338/11.

(130215135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.



OCM Luxembourg Leman Street Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 181.067.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of October,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Leman Street Apartments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.067 (the Company).

The Company was incorporated on October 9, 2013 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

There appeared:

OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.382 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

- I. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.
 - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. waiver of convening notice;
- 2. amendment to the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 3 of the Articles which will henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.
 - 3.5. The Company may further acquire and/or dispose of any real estate or moveable property"
- 3. (i) change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP), (ii) subsequent conversion of the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ten thousand six hundred and sixty-seven pounds sterling (GBP 10,667) at the EUR/GBP exchange rate published by the European Central Bank on October 28, 2013 according to which one euro (EUR 1) corresponds to zero



point eight thousand five hundred and thirty-four pounds sterling (GBP 0.8534), (iii) subsequent amendment to the nominal value of the shares of the Company to bring it to one pound sterling (GBP 1) per share, and (iv) subsequent conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ten thousand six hundred and sixty-seven (10,667) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, the conversion excess of fifty pence (GBP 0.50) being allocated to the share premium account of the Company;

- 4. increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred and thirty-three pounds sterling (GBP 1,833) so as to bring it from its present amount of ten thousand six hundred and sixty-seven pounds sterling (GBP 10,667), represented by ten thousand six hundred and sixty-seven (10,667) shares in registered form, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), by way of the issuance of one thousand eight hundred and thirty-three (1,833) shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles;
 - 5. subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;
- 6. amendment to article 5.1 of the Articles to take into consideration the currency change adopted under item 3. and the share capital increase adopted under item 4.;
- 7. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the currency change adopted under item 3. and the share capital increase adopted under item 4., with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the currency change and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 8. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices requirement, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 3 of the Articles which will henceforth read as follows:

" Art. 3. Object.

- 3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.
 - 3.5. The Company may further acquire and/or dispose of any real estate or moveable property."

Third resolution

The Meeting resolves:

- (i) to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP) with immediate effect;
- (ii) to subsequently convert the amount of share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ten thousand six hundred and sixty-seven pounds sterling (GBP 10,667) at the EUR/



GBP exchange rate published by the European Central Bank on October 28, 2013 according to which one euro (EUR 1) corresponds to zero point eight thousand five hundred and thirty-four pounds sterling (GBP 0.8534);

- (iii) to subsequently amend the nominal value of the shares of the Company to bring it to one pound sterling (GBP 1) per share; and
- (iv) to subsequently convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into ten thousand six hundred and sixty-seven (10,667) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, the conversion excess of fifty pence (GBP 0.50) being allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand eight hundred and thirty-three pounds sterling (GBP 1,833) so as to bring it from its present amount of ten thousand six hundred and sixty-seven pounds sterling (GBP 10,667), represented by ten thousand six hundred and sixty-seven (10,667) shares in registered form, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, to an amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), by way of the issuance of one thousand eight hundred and thirty-three (1,833) shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the Articles.

Subscription - Payment

The Meeting accepts and records the following subscription for and full payment of the share capital increase above as follows:

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one thousand eight hundred and thirty-three (1,833) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, and to pay them in full by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and thirty-three pounds sterling (GBP 1,833).

The aggregate amount of one thousand eight hundred and thirty-three pounds sterling (GBP 1,833) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by way of a blocking certificate.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the currency change and the share capital increase and to empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the registration of the currency change and the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg Leman Street Apartments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.067 (la Société).



La Société a été constituée le 9 octobre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

OCM Luxembourg Serviced Apartments Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.382 (l'Associé Unique);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après.
 - II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. renonciation aux formalités de convocation;
- 2. modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.
 - 3.5. La Société peut également acquérir et/ou disposer de propriétés immobilière sou mobilières.»
- 3. (i) changement de la devise fonctionnelle de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP), (ii) conversion subséquente du montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix mille six cent soixante-sept livres sterling (GBP 10.667) au taux de change officiel EUR/GBP publié par la Banque Centrale Européenne à la date du 28 octobre 2013 selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à zéro point huit mille cinq cent trente-quatre livres sterling (GBP 0,8534), (iii) modification subséquente de la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la porter à une livre sterling (GBP 1) par part sociale, et (iv) conversion subséquente des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en dix mille six cent soixante-sept (10.667) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, l'excédent de conversion, i.e. cinquante pence (GBP 0,50) sera affecté au compte de réserve de la Société;
- 4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille huit cent trente-trois livres sterling (GBP 1.833) afin de le porter de son montant actuel de dix mille six cent soixante-sept livres sterling (GBP 10.667), représenté par dix mille six cent soixante-sept (10.667) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, au montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), par l'émission de mille huit



cent trente-trois (1.833) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les Statuts;

- 5. souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 4. cidessus;
- 6. modification de l'article 5.1 des Statuts afin de prendre en compte le changement de devise adopté au point 3. et l'augmentation de capital adoptée au point 4.;
- 7. modification du registre des associés de la Société afin de refléter le changement de devise adopté au point 3. et l'augmentation du capital social adoptée au point 4., avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription du changement de devise et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8 divers

Sur ce, la partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société et, subséquemment, l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.
- 3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.
 - 3.5. La Société peut également acquérir et/ou disposer de propriétés immobilières ou mobilières.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- (i) de modifier la devise fonctionnelle de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet immédiat;
- (ii) de convertir ensuite le montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix mille six cent soixante-sept livres sterling (GBP 10.667) au taux de change officiel EUR/GBP publié par la Banque Centrale Européenne à la date du 28 octobre 2013 selon lequel un euro (EUR 1) équivaut à zéro point huit mille cinq cent trente-quatre livres sterling (GBP 0,8534);
- (iii) de modifier ensuite la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de la porter à une livre sterling (GBP 1) par part sociale; et
- (iv) de convertir ensuite les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en dix mille six cent soixante-sept (10.667) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, l'excédent de conversion, i.e. cinquante pence (GBP 0,50) sera affecté au compte de réserve de la Société.



Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille huit cent trente-trois livres sterling (GBP 1.833) afin de le porter de son montant actuel de dix mille six cent soixante-sept livres sterling (GBP 10.667), représenté par dix mille six cent soixante-sept (10.667) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, au montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), par l'émission de mille huit cent trente-trois (1.833) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, toutes sous forme nominative, et ayant les droits et obligations qui leur sont attachés comme indiqué dans les Statuts.

Souscription - Libération

L'Assemblée accepte et enregistre la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social ci-dessus comme suit:

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille huit cent trente-trois (1.833) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent trente-trois livres sterling (GBP 1.833).

Le montant total de mille huit cent trente-trois livres sterling (GBP 1.833) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant par un certificat de blocage.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter le changement de devise et l'augmentation du capital social et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, au nom de la Société, à l'inscription du changement de devise et des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50320. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé) I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165030/322.

(130201598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Vieste Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013183038/9.

(130222830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 30.728.575,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

In the year two thousand and thirteen, the fourth day of November,

Before Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Avantor Performance Materials Holdings S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.169 and having a share capital of thirty million eight hundred twenty-eight thousand nine hundred seventeen United States dollars (USD 30,828,917) (the Company). The Company was incorporated on August 19, 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 on October 13, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on August 17, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2356 on September 21, 2012.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of their shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the proxyholders of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record the following:

- I. That all the shareholders have been duly convened at the Meeting by registered mail sent on September 18, 2013 and October 24, 2013 respectively;
- II. It appears from the attendance list that thirty million five hundred fifty-five eight hundred thirty (30,555,830) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, representing ninety-nine point eleven per cent (99.11%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand three hundred forty-two United States dollars (USD 100,342) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty million eight hundred twenty-eight thousand nine hundred seventeen United States dollars (USD 30,828,917) to thirty million seven hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-five United States dollars (USD 30,728,575) by cancellation of one hundred thousand three hundred forty-two (100,342) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, held by the Company as treasury shares (the Treasury Shares);
- 3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the share capital reduction resulting from the cancellation of the Treasury Shares as set forth under item 2. above;
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the share capital reduction and cancellation of the Treasury Shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.
 - IV. The Meeting has taken the following resolutions:



First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand three hundred forty-two United States dollars (USD 100,342) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty million eight hundred twenty-eight thousand nine hundred seventeen United States dollars (USD 30,828,917) to thirty million seven hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-five United States dollars (USD 30,728,575) by means of the cancellation of the Treasury Shares.

Approve: 99.98% Disapprove: 0% Abstain: 0.02%

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at thirty million seven hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-five United States dollars (USD30,728,575), represented by thirty million seven hundred twenty-eight thousand five hundred seventy-five (30,728,575) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Approve: 99.98% Disapprove: 0% Abstain: 0.02%

Third resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the share capital reduction and cancellation of the Treasury Shares in the register of shareholders of the Company.

Approve: 99.98% Disapprove: 0% Abstain: 0.02%

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, they signed it with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de novembre,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Avantor Performance Materials Holdings S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.169 et disposant d'un capital social de trente millions huit cent vingt-huit mille neuf cent dix-sept dollars américains (USD 30.828.917) (la Société). La Société a été constituée le 19 août 2010, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 le 13 octobre 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 août 2012, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2356 le 21 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requit le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



- I. Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués à l'Assemblée par courrier recommandé envoyé respectivement le 18 septembre 2013 et le 24 octobre 2013;
- II. Il apparaît de la liste de présence que trente millions cinq cent cinquante-cinq mille huit cent trente (30.555.830) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, représentant quatre-vingt-dix-neuf virgule onze pour cent (99,11%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement convoquée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits;
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Diminution du capital social de la Société par un montant de cent mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 100.342) de sorte de le porter de son montant actuel de trente millions huit cent vingt-huit mille neuf cent dix-sept dollars américains (USD 30.828.917) à trente millions sept cent vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze dollars américains (USD 30.728.575) par l'annulation de cent mille trois cent quarante-deux (100.342) actions, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, détenues par la Société en actions propres (les Actions Propres);
- 3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital social résultant de l'annulation des Actions Propres mentionnée au point 2. ci-dessus;
- 4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tous les administrateurs de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à la diminution du capital social et à l'annulation des Actions Propres dans le registre des actionnaires de la Société; et
 - 5 Divers
 - IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société par un montant de cent mille trois cent quarante-deux dollars américains (USD 100.342) de sorte de le porter de son montant actuel de trente millions huit cent vingt-huit mille neuf cent dix-sept dollars américains (USD 30.828.917) à trente millions sept cent vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze dollars américains (USD 30.728.575) par voie d'annulation des Actions Propres.

Approuve: 99,98% Désapprouve: 0% S'abstient: 0,02%

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trente millions sept cent vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze dollars américains (USD 30.728.575), représenté par trente millions sept cent vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze (30.728.575) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Approuve: 99,98% Désapprouve: 0% S'abstient: 0,02%

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité données à tous les administrateurs de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à la diminution du capital social et à l'annulation des Actions Propres dans le registre des actionnaires de la Société.

Approuve: 99,98% Désapprouve: 0% S'abstient: 0,02%

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut.

EN FOI DE QUOI, le présent acte est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ces derniers l'ont signé avec le notaire instrumentant.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14803.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165285/160.

(130201681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Diamond Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.080,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 175.113.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Diamond Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand and eighty Pound Sterling (GBP 15,080) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 175.111 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Thierry Kauffman, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 October 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Diamond Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand and forty Pound Sterling (GBP 15,040) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 175.113(the "Company"), incorporated on 1 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 4 April 2013, number 794.

The articles of association of the Company have been amended previously on 14 February 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial on 3 May 2013, number 1058.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the seven hundred and fifty-two (752) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
 - 2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from fifteen thousand and forty Pound Sterling (GBP 15,040) to fifteen thousand and eighty Pound Sterling (GBP 15,080) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Ten S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 177.274 ("Diamond Ten") (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated on 5 November 2013 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New Shares; allocation of forty Pound Sterling (GBP 40) to the share capital of the Company and of six hundred fifty-one thousand and ninety-three Pound Sterling (GBP 651,093) to the share premium account of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" Art. 5. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand and eighty Pound Sterling (GBP 15,080) represented by seven hundred fifty-four (754) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20) each."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from fifteen thousand and forty Pound Sterling (GBP 15,040) to fifteen thousand and eighty Pound Sterling (GBP 15,080) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Ten for a total aggregate amount of six hundred fifty-one thousand one hundred and thirty-three Pound Sterling (GBP 651,133).



The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

"In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to six hundred fifty-one thousand one hundred and thirty-three Pound Sterling (GBP 651,133) being at least equal to the total subscription price of the two (2) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of six hundred fifty-one thousand and ninety-three Pound Sterling (GBP 651,093)."

It is resolved to valuate the Contribution in Kind at six hundred fifty-one thousand one hundred and thirty-three Pound Sterling (GBP 651,133) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate forty Pound Sterling (GBP 40) to the share capital and six hundred fifty-one thousand and ninety-three Pound Sterling (GBP 651,093) to the share premium account of the Company.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" Art. 5. The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand and eighty Pound Sterling (GBP 15,080) represented by seven hundred fifty-four (754) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eur 2,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünften Tage des Monats November.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Diamond Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausendachtzig Pfund Sterling (GBP 15.080), und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 175.111, (der "Alleinige Gesellschafter"),

hier vertreten durch Maître Thierry Kauffman, avocat à la Cour, der seine berufliche Tätigkeit in Luxemburg ausübt, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 31. Oktober 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welcher Alleiniger Gesellschafter der Diamond Midco S.à r.l. ist, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend und vierzig Pfund Sterling (GBP 15.040), eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 175.113 (die "Gesellschaft"), gegründet am 1. Februar 2013 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, veröffentlicht am 4. April 2013 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 794.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert am 14. Februar 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtsitz in Luxemburg, veröffentlicht am 3. Mai 2013 im Mémorial, Nummer 1058.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- 1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle siebenhundertzweiundfünfzig (752) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.
 - 2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040) auf fünfzehntausendachtzig Pfund Sterling (GBP 15.080) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Ten S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 177.274 ("Diamond Ten")



(die "Sacheinlage"); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 5. November 2013 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von vierzig Pfund Sterling (GBP 40) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von sechshunderteinundfünfzigtausenddreiundneunzig Pfund Sterling (GBP 651.093) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendachtzig Pfund Sterling (GBP 15.080), eingeteilt in siebenhundertvierundfünfzig (754) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20)."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040) auf fünfzehntausendachtzig Pfund Sterling (GBP 15.080) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt, vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Ten gehalten werden, zu einem Gesamtbetrag von sechshunderteinundfünfzigtausend-einhundertdreiunddreißig Pfund Sterling (GBP 651.133).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

"Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf sechshunderteinundfünfzigtausendeinhundertdreiunddreißig Pfund Sterling (GBP 651.133) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der zwei (2) Gesellschaftsanteilen entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Kapitalrücklage in Höhe von sechshunderteinundfünfzigtausenddreiundneunzig Pfund Sterling (GBP 651.093)""

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit sechshundert-einundfünfzigtausendeinhundertdreiunddreißig Pfund Sterling (GBP 651.133) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und vierzig Pfund Sterling (GBP 40) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und sechshunderteinundfünfzigtausenddreiundneunzig Pfund Sterling (GBP 651.093) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschloss der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendachtzig Pfund Sterling (GBP 15.080), eingeteilt in siebenhundertvierundfünfzig (754) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 2.400,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am gleichen Tag wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde hat der Erschienene diese gemeinsam mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51664.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 28. November 2013.

Référence de publication: 2013165987/161.

(130203174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.



Luxref S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg B 19.078.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la société LUXREF S.A. en liquidation, prise en date du 13 décembre 2013 au siège social, 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Services PSF S.à r.l. 1517, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créditeurs de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Services PSF S.à r.l. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
 - L'actionnaire unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Liquidateur

Référence de publication: 2013178001/19.

(130217466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Auto-Teile-Unger Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.958.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

A.T.U. Cayman Holdco Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 282716,

represented by Mr. Peter Bonert, lawyer, with offices at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed ne varietur by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Part I. Corporate Form and Name, Registered office, Corporate Purpose and Term of Existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Auto-Teile-Unger Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.



Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, the board of managers and Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.



Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

- **Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.
- **Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other



company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of Shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on April 30th of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf. via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.



The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and Allocation of profits

- Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and Liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.



Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed for twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and fully paid up in cash twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfillment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014.

Extraordinary General meeting

The abovementioned shareholder, representing the Company's entire subscribed share capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of Managers is set at five (5) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
- Mr Kevin Fusco, born in New York (United States of America) on 18 October 1977, with his professional address at 375 Park Avenue, 12 th Floor, New York, NY 10152 (United States of America) as Class A Manager;
- Ms Kimberly Terjanian, born in New Jersey (United States of America) on 15 May 1973, with her professional address at 375 Park Avenue, 12 th Floor, New York, NY 10152 (United States of America) as Class A Manager;
- Mr Brian Patterson, born in Ohio (United States of America) on 31 May 1983, with his professional address at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as Class A Manager;
- Mr Miroslav Stoev, born in Sofia (Bulgaria) on 4 January 1976, with his professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as Class B Manager; and
- Ms Laetitia Ambrosi, born in Lyon (France) on 12 March 1975, with her professional address at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as Class B Manager;
 - 2. The Company's registered office shall be located at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned proxy holder of the appearing party, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same proxy holder of the appearing party, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person sign together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huitième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

A.T.U. Cayman Holdco Limited, une société constituée selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social à Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Limited, 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, lles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des lles Cayman sous le numéro 282716,

représentée par M. Peter Bonert, avocat, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)], en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").



La Société adopte la dénomination "Auto-Teile-Unger Luxembourg S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.



Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui



peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.



Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.



Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libéré l'intégralité par des paiements en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à cinq (5) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:
- M. Kevin Fusco, né à New York (Etats-Unis d'Amérique) le 18 octobre 1977, ayant son adresse professionnelle à 375 Park Avenue, 12 è étage, New York, NY 10152 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que Gérant de Catégorie A;
- Mme Kimberly Terjanian, née au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) le 15 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à 375 Park Avenue, 12 è étage, New York, NY 10152 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que Gérant de Catégorie A;
- Mr Brian Patterson, né à Ohio (Etats-Unis d'Amérique) le 31 mai 1983, ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie A;
- Mr Miroslav Stoev, né à Sofia (Bulgarie) le 4 janvier 1976, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie B; et
- Ms Laetitia Ambrosi, née à Lyon (France) le 12 mars 1975, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que Gérant de Catégorie B.
 - 2) Fixation du siège social de la Société à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52408.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165875/595.

(130203163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.119.

L'an deux mille treize.

Le sept novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUERINE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 162.119,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 2111 du 0 9 septembre 2 011.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Augmentation du capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 231.000,-) par la création de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-);
- 2) Souscription des 2.000 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription;
- 3) Augmentation du capital autorisé pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 310.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-);
 - 4) Modification afférente de l'article 5 des statuts;
 - 5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 231.000,-) par la création de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune



jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, par apport en numéraire de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution Souscription et Libération

L'actionnaire majoritaire, représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

déclare souscrire les DEUX MILLE (2.000) actions nouvellement émises.

L'assemblée accepte la souscription des 2.000 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, préqualifié.

Les deux mille (2.000) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter de son montant actuel de TROIS CENT DIX MILLE EUROS (EUR 310.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-).

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précède l'article cinq (5) des statuts a désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à DEUX CENT TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 231.000,-), représenté par DEUX MILLE TROIS CENT DIX (2.310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chaque, chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à UN MILLIONS D'EUROS (€ 1.000.000,-) représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la présente assemblée du 07 novembre 2013, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14885.



Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013164883/104.

(130201814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-first day of November.

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (the Sole Shareholder), a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205, acting through its Luxembourg branch «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.770,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on 21 November 2013,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ANGLO AMERICAN Capital LUXEMBOURG (the Company) a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 25 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2894 of November 26 th 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.341.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and most recently by a deed of the undersigned notary dated September 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2777 of 6 November 2013.

The Sole Shareholder, represented as here above and representing the entire share capital of the Company, requests the undersigned notary to record as follows its resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of seven hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 775,000) in order to bring it from its present amount of eight million one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 8,108,000) to an amount of eight million eight hundred and eighty-three thousand United States Dollars (USD 8,883,000) by the issue of seven hundred seventy-five thousand (775,000) new preference class B Shares in registered form with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, together with the payment of a share premium of seven hundred seventy-four million two hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 774.225,000).

Second resolution
Subscription - Liberation

All of the seven hundred seventy-five thousand (775,000) new preference class B shares have been subscribed by the Sole Shareholder, represented as stated above, and fully paid up by payment in cash, so that an aggregate amount of seven hundred seventy-five million United States Dollars (USD 775.000,000), out of which seven hundred seventy-five thousand United States Dollars (USD 775,000) have been allocated to the share capital of the Company and the remaining seven hundred seventy-four million two hundred and twenty-five thousand United States Dollars (USD 774.225,000) to the share premium account, is now freely available to the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves consequently to modify the 1st paragraph and paragraph (b) of article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" Art. 6.1 Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at eight million eight hundred and eighty-three thousand United States Dollars (USD 8,883,000) represented by:



- (a) two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000) ordinary Class A Shares (the "Class A Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-), all fully subscribed and entirely paid up, each Class A Share carrying an entitlement of a dividend from the Net Profits (the "Class A Dividend") in the amount of the balance of the Net Profits after the payment of the Class B Dividend in the event that a Class A Dividend and a Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation; and
- (b) six million one hundred thirty-three thousand (6,133,000) preference Class B Shares (the "Class B Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1,-), all fully subscribed and entirely paid up, each Class B Share carrying an entitlement to a dividend of 0.01% of Net Profits (the "Class B Dividend") in the event a Class A and Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation, such Class B Dividend to be paid in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant a power of attorney to any representative of «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» being registered at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.770, to do anything necessary or incidental in relation to the preceding resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED (l'Associé Unique), une société établie et régie sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 5501205, agissant par sa branche luxembourgeoise «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» avec siège social au 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.770,

ici représentée par Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 novembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de ANGLO AMERICAN Capital LUXEMBOURG (la Société), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.341, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2894 en date du 26 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 20 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2777 en date du 6 novembre 2013.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-avant et représentant l'ensemble des parts sociales de la Société, prie le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de sept cent soixantequinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 775,000) pour le porter de son montant actuel de de huit millions cent huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,108,000) à un montant de huit millions huit cent quatre-vingttrois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,883,000) par l'émission de sept cent soixante-quinze mille (775,000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis



d'Amérique (USD 1,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de sept cent soixante-quatorze millions deux cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 774,225,000).

Deuxième résolution Souscription - Libération

Les sept cent soixante-quinze mille (775,000) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B ont toutes été souscrites par l'Associé Unique représentée comme indiqué ci-dessus, et intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant total de sept cent soixante-quinze millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 775,000,000), dont sept cent soixante-quinze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 775,000) sont alloués au capital social de la Société et le solde de sept cent soixante-quatorze millions deux cent vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 774,225,000) au compte prime d'émission, est maintenant à la libre disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier le 1 ^{er} paragraphe ainsi que le paragraphe (b) de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

- 6.1 La Société a un capital émis de huit millions huit cent quatre-vingt-trois mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 8,883,000) représenté par:
- (a) deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales ordinaires de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe A donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe A»), après le paiement du Dividende de Classe B dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts; et
- (b) six millions cent trente-trois mille (6.133,000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe B donnant droit à un dividende égal à 0.01% des Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe B»), donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts, le Dividende de Classe B devant être payé en priorité avant tout autre dividende versé aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe de la Société.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner procuration à tout employé de la société «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» avec siège social au 48, rue de Bragance à L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164.770, aux fins d'effectuer tout ce qui pourrait être nécessaire en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de la comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 novembre 2013. REM/2013/2056. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165895/157.

(130202947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.



Trèves Offices SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth. R.C.S. Luxembourg B 140.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013180498/9.

(130219592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Friends of Thorunn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 11, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg F 9.762.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Nathalie Dondelinger, indépendante, domiciliée à la commune d'Ell, de nationalité luxembourgeoise;
- Gilles Boultgen, employé privé, domicilié à la commune de Niederanven, de nationalité luxembourgeoise;
- Monia Malaggese, employée privée, domicilié à la commune de Luxembourg, de nationalité italienne;
- Halldora Gudmarsdottir, indépendante, domiciliée à la commune Luxembourg, de nationalité islandaise;
- Anne de Bourcy, employée privée, domiciliée à la commune de Bech, de nationalité luxembourgeoise;
- Charles Muller, Maître en droit, domicilié à la commune de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre I er . Dénomination, Objet, Siège, Durée

- Art. 1 er. L'association sans but lucratif porte la dénomination de «Friends of Thorunn» A.S.B.L.
- **Art. 2.** Le siège social de l'association se situe sur le territoire du Grand-duché du Luxembourg sis à Luxembourg ville. Toutefois, le siège social pourra être déplacé par résolution et vote de l'Assemblée générale.
- **Art. 3.** L'association sans but lucratif a pour objet social le soutien du talent artistique de Thorunn Egilsdottir. Dans ce but, l'association réalisera son objet social notamment au moyen de l'organisation de soirées de soutien, de récolte de fonds via différents sponsoring ainsi que toute autre activité à définir par le Conseil d'Administration.

L'association pourra en outre soutenir d'autres talents, actions et œuvres artistiques ou charitables.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

- Art. 6. L'admission d'un nouveau membre est agréée par le Conseil, la décision est souveraine et n'a pas besoin d'être motivée.
- **Art. 7.** L'association comprendra un minimum de trois associés conformément à l'article 2 §1 ^{er} , 3° de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.
 - Art. 8. La qualité de membre se perd;
 - Par la démission notifiée par simple lettre au Conseil d'Administration
- Par l'exclusion pour motifs graves. Tout membre auquel il est reproché d'avoir contrevenu aux intérêts de l'association ou d'avoir failli aux lois de l'honneur sportif pourra être exclu après avoir été entendu par décision du Conseil d'Administration,

Est également réputé démissionnaire tout membre qui dans un délai de trois mois à partir de l'échéance n'aura pas payé sa cotisation.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Cotisations

Art. 9. La cotisation annuelle est fixée, pour chaque exercice, par l'Assemblée Générale, Cette cotisation s'élève à un maximum de cinq cents euros.



Titre 5. Administration

Art. 10. Les organes de l'association se composent du Conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Chapitre I er . Assemblée générale

- **Art. 11.** L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice social. Elle peut en outre être convoquée en session extraordinaire par décision du Conseil d'Administration ou sur demande d'un cinquième des membres actifs. Les convocations contenant obligatoirement l'ordre du jour sont adressées par le Conseil d'administration à chaque membre actif au moins quinze jours avant la date prévue pour la réunion.
 - Art. 12. L'assemblée générale a spécialement dans ses attributions:
- L'approbation du rapport d'activité et du rapport financier de l'exercice précédent ainsi que la décharge du Conseil d'Administration sortant
 - La nomination annuelle et la révocation des administrateurs
 - La modification des statuts
 - La fixation du budget annuel et des cotisations annuelles pour l'exercice à venir
 - La dissolution de l'association
- Art. 13. Les élections ont lieu à bulletin secret et à la majorité des membres actifs. Sur décision de l'assemblée, le vote pourra se faire par acclamation ou par main levée.
 - Art. 14. L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou à défaut par le vice-président.
- Art. 15. L'assemblée générale est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents, s'il n'en est pas décidé autrement par la loi ou par les statuts. En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.
- **Art. 16.** Les résolutions prises par l'Assemblée générale peuvent être consultées par les associés et les tiers au siège social de l'association. Ces derniers seront disponibles au plus tard trois jours après ta tenue de l'assemblée générale.

Chapitre II. Conseil d'administration

Art. 17. Les administrateurs élus par l'assemblée générale se réunissent en Conseil d'administration. Ils désignent en leur sein un président, vice-président, un trésorier et un secrétaire. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

- Art. 18. Le conseil d'administration dispose des prérogatives suivantes:
- La nomination des administrateurs;
- La convocation de l'Assemblée générale;
- La gestion quotidienne de l'association;
- Toute compétence non attribuée expressément à l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Chapitre III. Modification des statuts

- Art. 19. L'assemblée générale est compétente pour la modification des statuts sur proposition du Conseil d'administration. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.
- **Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Chapitre IV. Engagement de l'association à l'égard des tiers

Art. 21. Les signatures conjointes d'au moins deux personnes parmi le président le vice-président, le trésorier et le secrétaire engagent valablement l'association envers les tiers, sans qu'ils doivent justifier d'une autorisation préalable.

Titre 6. Mode d'établissement des comptes

Art. 22. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 7. Dissolution de l'association

Art. 23. la dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.



Art. 24. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des formalités et conditions prévues par la loi. L'assemblée générale qui prononcera la dissolution désignera le ou les liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. L'actif net sera affecté à une œuvre d'utilité générale. L'assemblée générale décidera de cette affectation.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2013166038/102.

(130202649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Iron Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.680.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 19 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme IRON INVEST S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122680, dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 8 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur -Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 9 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Jonathan BURGER *Le liquidateur*

Référence de publication: 2013179975/21.

(130218862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Levanto GSEF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.529.

L'Actionnaire Unique, «GDF SUEZ Invest International SA», a pris, en date du 6 juin 2013, les résolutions suivants:

- Approbation de la démission de Messieurs David Geoffrey Lees en qualité de gérant de Classe A, et de Madame Delphine André et Monsieur Yannick Poos en qualité de gérant de Classe B, avec effet au 6 juin 2013;
- Approbation de la nomination en qualité de gérant de Classe A, avec effet au 6 juin 2013 et pour une durée indéterminée, de:
 - * Monsieur Alain Pasteleurs, demeurant Avenue des Frères Fleischman 39 à 1410 Waterloo (Belgique);
 - * Madame Florence Poncelet, demeurant Rue de l'Ancienne Gare 6 C à 6800 Libramont (Belgique);
- Approbation de la nomination en qualité de gérant de Classe B, avec effet au 6 juin 2013 et pour une durée indéterminée, de:
 - * Monsieur Thierry van den Hove, demeurant Bosbessenlaan 7 à 3090 Overijse (Belgique).
 - * Monsieur Rachid Azoughagh, demeurant 77 rue du Boucle Val Marie à 57100 Thionville (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013180028/22.

(130218910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013.



EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 50, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 70.680.

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Luigi CALVETTI, gérant de sociétés, né à Cercola (Italie), le 22 août 1966, demeurant à L-5681 Dahleim, 2, Engelgaass,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle personne comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EGO Luxembourg, S.à r.l.", ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 70.680, a été originairement constituée sous la dénomination de MCT, suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 30 septembre 1999. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 3 avril 2007, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.
- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L L-4210 Esch-sur-Alzette, 50, rue de la Libération et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 4. (1 er alinéa). Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2013. Relation GRE/2013/5068. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Référence de publication: 2013175622/39.

(130214864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Miya S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.905.

Le Bilan consolidé de la société mère (Miya S.à r.I) au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Miya S.à r.l.

Manacor Luxembourg S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2013182700/14.

(130221514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.



Agrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.460.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 16 décembre 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg
- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 16 décembre 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

- Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 16 décembre 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, Président et administrateur, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013182163/23.

(130222394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Ayers Rock des 4 as, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 173.683.

Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 14 décembre 2013

Résolution

Monsieur Frederik VAN ISACKER, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1958 à Gent (Belgique), demeurant à L-4360 Esch-sur-Alzette, 2C, Porte de France,

Ci-après dénommé le Cédant;

Stichting administratiekantoor Frederik van Isacker, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-3012AE Amsterdam, Coolsingel 93, enregistrée auprès du registre de commerce de la Kamer van Koophandel de Rotterdam sous le numéro 24406787, représentée par Monsieur Frederik VAN ISACKER en sa qualité d'administrateur unique,

Ci-après dénommé le Cessionnaire;

Il a été décidé que le Cédant cède 355 parts sociales de la société Ayers Rock des 4 AS SàRL au Cessionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013182145/21.

(130223256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

AAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 125.160.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24 ceres ver offentitionally first removal, receden des societées

Référence de publication: 2013182146/9.

(130222128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck